



INFORMATIONS GÉNÉRALES ET RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

GENERAL INFORMATION & SPECIFIC RULES



**CHAMPIONNAT PROVINCIAL MIXTE 2021
2021 MIXED PROVINCIAL CHAMPIONSHIP**

**Club de curling Jacques-Cartier
8-11 octobre 2021 – October 8-11, 2021**

1- INFORMATIONS GÉNÉRALE / GENERAL INFORMATION

Les règles du curling pour le jeu supervisé de Curling Canada s'appliquent lors de tous les événements sanctionnés par Curling Québec ainsi que la réglementation inscrite dans le Guide des compétiteurs de la Série Élite. Les règlements spécifiques décrits ci-après auront cependant préséance pour ce championnat. En cas de contradiction dans l'interprétation d'un règlement, le libellé en version française des documents de CQ aura toujours préséance et la version anglaise des documents CC auront préséance.

Curling Canada's Rules of Curling for supervised play apply as well as the rules listed in the Elite Series Competitors Guide. However, the rules stipulated in this document will prevail during the championship. In the event that there is a discrepancy between the French and the English texts, the French version of all CQ documents will take precedence, and the English version of all Curling Canada documents will take precedence.

Club hôte

Club de curling Jacques-Cartier
1015 Boulevard René-Lévesque O
Québec, QC, G1S 1T7
Tél : 418-683-4431

Host club

Jacques-Cartier Curling Club
1015 Boulevard René-Lévesque O
Québec, QC, G1S 1T7
Tél : 418-683-4431

Arbitre en chef

M. Daniel Plasse

Head Umpire

Mr. Daniel Plasse

Réunion des équipes :

Il n'y aura pas de rencontre des équipes avant le début du championnat. Nous prenons pour acquis que toutes les équipes liront ce document au complet et respecteront les règles. Pour toutes questions, veuillez communiquer avec Alanna Routledge ou avec l'arbitre en chef.

Team Meeting

There will be no official team meeting before the start of the championship. It is understood that all teams will have read this document in full and will respect the rules as described. Please direct any questions to Alanna Routledge or to the head umpire.

Formulaire d'entente de participation

Toutes les équipes doivent signer le formulaire d'entente de participation au championnat et le remettre à l'arbitre lors de la pratique pré-compétition.

Participation Agreement Form

All teams must sign the participation agreement form and return it to the head umpire at pre-competition practice.

2- RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE / SPECIFIC RULES

<p><u>Formule du championnat</u></p> <p>Les deux (2) équipes disputeront un meilleur quatre (4) de sept (7) parties. Les parties #5, #6 et #7 seront disputées au besoin seulement.</p>	<p><u>Championship format</u></p> <p>The two (2) teams will play a best four (4) out of seven (7) games. Games #5, #6 and #7 will be played only if required.</p>
<p><u>Durée des parties</u></p> <p>Les parties seront de huit (8) bouts et il y aura une pause obligatoire de 5 minutes après le quatrième bout. Toutes les parties prévues dans le cadre du championnat devront obligatoirement être disputées à défaut de quoi des sanctions seront prises contre les équipes fautives. Une équipe pourra concéder la victoire seulement après que quatre (4) manches aient été complétées.</p> <p>S'il y a égalité suite aux manches réglementaires, le jeu doit alors se poursuivre pendant autant de manches supplémentaires nécessaires pour déclarer une équipe gagnante et la rotation du jeu (extrémité vers laquelle les pierres sont lancées) ne doit pas être modifiée.</p>	<p><u>Length of games</u></p> <p>All games will be eight (8) ends and there will be a mandatory 5 minute break after the conclusion of the 4th end. All scheduled games must be played. Sanctions will apply to teams who fail to comply with the established schedule. A team may concede at any time after the conclusion of the fourth (4th) end.</p> <p>If games are tied after the completion of the eighth end, extra ends will be played until a winning team is decided. The direction in which the stones are thrown must not be modified. (continue where play left off without bringing stones to the opposite end)</p>
<p><u>Zone de garde protégée (ZGP)</u></p> <p>La règle de cinq (5) pierres protégées sera en vigueur tout au long du championnat :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Aucune pierre de l'équipe non active immobilisée dans la ZGP ne pourra être sortie du jeu par l'équipe active avant que ne soit lancée la 6e pierre de la manche. Quand une pierre de l'équipe non active (dans la ZGP) est sortie du jeu avant la 6e pierre de la manche, soit directement ou indirectement, la pierre lancée doit être retirée du jeu et on replacera toutes les pierres immobiles déplacées le plus près possible de leur position initiale, sans exception. Toute pierre qui se trouvait antérieurement dans la ZGP, mais qui se trouve à présent dans les cercles, mordeuse sur la ligne de « T » ou derrière cette ligne, peut être retirée à n'importe quel moment. 2) La troisième, la quatrième ou la cinquième pierre lancée dans une manche peut frapper une ou des pierres adverses dans la ZGP et celle-ci peut à son tour frapper une pierre en dehors de la ZGP pourvu que la pierre initiale, dans la ZGP, demeure en jeu. S'il en résulte qu'une pierre adverse dans la ZGP est sortie du jeu, on appliquera la règle13(2) (ou la règle12(2)). 	<p><u>Free guard zone (FGZ)</u></p> <p>The 5-rock rule will be applied throughout the entire championship :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Any stationary stone(s) belonging to the opposition located in the FGZ shall not be removed from play by the delivering team prior to the delivery of the 6th stone of the end. When an opposition's stone(s) that is removed from play from the FGZ prior to the 6th stone of the end, directly or indirectly, without exception, the delivered stone must be removed from play and any other displaced stones replaced as close as possible to its original position. Any stone previously in the FGZ but now located in the rings, biting the tee-line, or behind the tee-line, may be removed at any time. 2) A delivered third, fourth or fifth stone of an end may hit an opposition stone(s) located in the FGZ on to a stone(s) not in the FGZ providing that any opposition stone originally located in the FGZ remains in play. If an opposition's stone(s) is removed from play, apply Rule 13(2) (or Rule12(2)).

<p><u>Équipement</u></p> <p>Veillez svp prendre en note que le moratoire de Curling Canada sur le balayage sera appliqué intégralement. Ainsi, seules les têtes de brosses approuvées par la Fédération Mondiale de Curling seront autorisées durant le championnat. Une équipe prise en défaut avec de l'équipement non conforme perdra automatiquement la partie en cours.</p>	<p><u>Equipment</u></p> <p>Please note that Curling Canada's sweeping moratorium will be in effect for the entirety of this championship. Therefore, only the World Curling Federation approved broom pads will be accepted. Any team found to be using an illegal broom pad will automatically lose the game in question</p>
<p><u>Temps de réflexion</u></p> <p>Le temps de réflexion accordé à chacune des équipes pour compléter huit (8) manches sera de 30 minutes et 4,5 minutes seront accordées pour chaque manche supplémentaire.</p>	<p><u>Thinking Time</u></p> <p>Thirty (30) minutes of thinking time will be allotted to each team to play an eight-end game. Each team will be given 4.5 minutes to complete each extra end.</p>
<p><u>Temps morts</u></p> <p>Chaque équipe a droit à deux (2) temps morts par partie et à un (1) temps mort à chacune des manches supplémentaires.</p> <p>Le chronométreur arrêtera le temps au signal provenant d'un joueur de l'équipe en jeu.</p> <p>Les temps morts sont d'une durée de 90 secondes (incluant le temps de déplacement de l'entraîneur).</p> <p>Du temps additionnel pourra être ajouté à la discrétion de l'arbitre en chef.</p> <p>L'entraîneur peut rencontrer l'équipe à n'importe quel moment lors des 90 secondes du temps mort.</p> <p>L'entraîneur de l'équipe qui n'appelle pas le temps mort pourra rencontrer les joueurs à l'extrémité vitrine de la piste seulement.</p>	<p><u>Timeouts</u></p> <p>Each team may use two (2) timeouts per game, and one (1) time out for each extra end.</p> <p>The timer will stop the clock once a player on the ice has signaled that they would like to take a timeout.</p> <p>Each timeout will last no longer than 90 seconds including any displacement time by the coach.</p> <p>Additional time may be added at the head official's discretion.</p> <p>The coach can join the team on the ice at any time during a timeout.</p> <p>The coach from the inactive team (the team who did not call the time out) must stay at the home end of the ice (window side for most clubs).</p>
<p><u>Pratiques pré-compétition</u></p> <p>Chaque équipe aura droit à quinze (15) minutes de pratique sur chacune des pistes (glaces 8 & 9).</p>	<p><u>Pre-competition practices</u></p> <p>Teams will get fifteen (15) minutes of practice on each sheet (Sheets 8 & 9).</p>
<p><u>Pratiques d'avant-partie</u></p> <p>Les pratiques d'avant-partie débuteront trente (30) minutes avant l'heure indiquée sur l'horaire officiel. Les deux équipes ont droit à une période d'échauffement sur la piste désignée. Cette période ne doit pas dépasser neuf (9) minutes plus une (1) minute pour le tir de précision.</p>	<p><u>Pre-game practices</u></p> <p>Pre-game practices will begin thirty (30) minutes prior to the game times as indicated on the official draw. Both teams will have a chance to practice on their assigned sheet. Practice sessions will be a maximum of nine (9) minutes per team, plus one (1) minute to throw the shootout.</p>

<p><u>Avantage de la dernière pierre (Parties #1, #2, #3, #4)</u></p> <p>L'avantage de la dernière pierre sera déterminé par un tir de précision effectué lors de la pratique d'avant-partie.</p> <p>Chaque membre de l'équipe devra effectuer un (1) tir de précision lors des quatre (4) premières parties et les deux (2) équipes devront déclarer le joueur qui effectuera le lancer de précision à l'arbitre en chef avant le début de la première pratique.</p> <p>La couleur des pierres est prédéterminée pour les quatre premières parties. L'équipe lançant les pierres rouges pratiquera en premier et effectuera son tir de précision avec la rotation horaire (in-turn pour droitiers) dès la fin de sa période d'échauffement. L'autre équipe qui pratiquera en deuxième lancera donc obligatoirement la rotation antihoraire (out-turn pour droitiers) pour ses lancers de précision.</p> <p>La triangulation sera utilisée pour mesurer une pierre qui s'immobilise sur le bouton. Une distance de 199.6 cm sera accordée à une pierre qui ne touche pas à la maison.</p> <p>Si aucune équipe n'a pu obtenir l'avantage de la dernière pierre suite au processus décrit précédemment, cet avantage lors du premier bout sera alors déterminé par tirage au sort.</p>	<p><u>Last rock advantage (Games #1, #2, #3, #4)</u></p> <p>Last rock advantage will be determined by a shootout thrown during the pre-game practice.</p> <p>Each member of the team must throw one (1) shootout during the first four (4) games. Both teams must advise the official which player will be throwing the shootout before the start of the first practice.</p> <p>Rock color is predetermined for the first four (4) games. The team throwing red stones will practice first and will complete their shootout immediately after the practice using the clockwise rotation (in-turn for right-handed curlers). The other team will practice second and will complete their shootout using the counter-clockwise rotation (out-turn for right-handed curlers).</p> <p>Triangulation will be used to measure a stone that covers the button. A distance of 199.6 cm will be given to any stone that does not touch the house.</p> <p>If there is a tie after both teams have completed their shootout as previously described, the last rock advantage in the first end will be determined by a coin toss.</p>
<p><u>Choix de la couleur des pierres et avantage de la dernière pierre – Parties #5, #6, #7</u></p> <p>Le choix de la couleur des pierres sera accordé à l'équipe ayant la meilleure fiche victoires-défaites. Si les deux (2) équipes ont des fiches victoires-défaites identiques l'équipe avec le meilleur cumulatif des tirs de précision aura le choix de la couleur.</p> <p>L'avantage de la dernière pierre au premier bout sera déterminé par un tir de précision tel que décrit précédemment. L'équipe lançant les pierres rouges pratiquera en premier et devra obligatoirement s'effectuer son tir de précision avec la rotation horaire (in-turn pour droitiers).</p>	<p><u>Rock selection and last rock advantage – Games #5, #6, #7</u></p> <p>The choice of rock colour will be awarded to the team with the best win-loss record. If both teams have the same win-loss record, the team with the better cumulative shootout will get the choice of colour.</p> <p>Last rock advantage will be determined by a draw to the button as previously described. The team throwing red stones will practice first and must throw their shootout with the clockwise rotation (in-turn for right-handed curlers).</p>

ANNEXE A – CODE D'ÉTHIQUE DU PARTICIPANT

APPENDIX A – PARTICIPANT'S CODE OF ETHICS

Il est attendu que tout joueur ou joueuse participant à un tournoi, un championnat ou à un événement officiel sanctionné par Curling Québec doit se comporter de façon respectueuse envers ses coéquipiers, ses adversaires, les arbitres, les organisateurs, les spectateurs et toute autre personne présente.

Ainsi, les comportements suivants ne seront dorénavant plus tolérés lors des événements sanctionnés par Curling Québec :

- Coup de balai : tout coup de balai effectué sur la surface de jeu ou à l'extérieur, endommageant ou non la glace.
- Langage abusif : blasphèmes, etc.

Sanctions

Les arbitres en chef auront l'obligation d'appliquer les sanctions suivantes :

- Première offense dans un match : avertissement. L'arbitre en chef informera le/la joueur/joueuse concerné lorsque le bout sera complété.
- Deuxième offense dans un match pour un même joueur : expulsion ; tel que stipulé dans la réglementation officielle de Curling Canada, le ou la joueuse expulsé(e) ne peut pas être remplacé(e) (Règle 21-7) et l'équipe doit terminer la partie avec trois joueurs.
- Troisième offense pour un même joueur dans le même tournoi : expulsion définitive de l'événement et convocation auprès du comité de discipline de CQ.

ANNEXE B – CODE D'ÉTHIQUE CQ CONCERNANT L'UTILISATION DES MÉDIAS SOCIAUX

Sans aucun doute, la situation a changé en ce qui concerne la façon dont les médias, les fans et les joueurs interagissent et il est reconnu que les diverses formes de médias sociaux représentent une occasion précieuse pour la communication. Les concurrents sont encouragés à adopter ces médias sociaux, car ils présentent des pistes pour promouvoir le curling ainsi que leurs équipes. Mais il doit y avoir certaines responsabilités rattachées à l'utilisation de ces médias sociaux, en particulier lorsque les concurrents participent à des événements provinciaux, nationaux et championnats du monde lorsque la visibilité est à son comble.

Ceci étant dit, voici quelques conseils :

- Être conscient du fait que, comme les athlètes de haut niveau, les compétiteurs sont à l'honneur et ils représentent toujours non seulement eux-mêmes, mais leurs équipes, leurs coéquipiers, leur famille et Curling Québec comme participants à un championnat majeur. Il n'y a pas d'interrupteur marche-arrêt quand il s'agit de cette responsabilité.

- Il n'y a pas de "sous le couvert de l'anonymat" en matière de communication via les médias sociaux. Il est illégal d'usurper l'identité d'une autre personne. Frapper le bouton « retour » sur un Tweet, et vous faites partie du dossier public, le message peut être distribué à des milliers de personnes en seulement quelques secondes. Évitez d'utiliser les médias sociaux lorsque vous êtes en colère ou en consommant de l'alcool. Aussi, lors des événements, on recommande d'éviter de lire les réponses de Twitter ou les messages sur Facebook adressés à votre équipe. C'est une réalité qu'il y aura des opposants qui prennent plaisir à dénigrer des compétiteurs ou leurs coéquipiers. Leur répondre ne sert à rien. Les éviter est la meilleure chose à faire. Idéalement, ayez quelqu'un de l'extérieur qui filtre les réponses pour empêcher que les messages négatifs vous parviennent.

- Soyez bien astucieux quant au contenu d'un message. Il n'y a jamais rien de mal à prendre la voie rapide quand il s'agit de débattre des événements, des officiels ou des adversaires. Les compétiteurs aident leur sport et leur équipe en présentant une image positive et respectueuse à ceux qui lisent votre message. Remercier ses fans et louer ses coéquipiers et ses adversaires sont de bons moyens de faire cela.

- Les compétiteurs n'aident pas le sport et causent du tort à leurs coéquipiers en envoyant des messages négatifs ou en partageant/relayant des messages négatifs d'autres personnes. Ceux-là peuvent contenir des critiques de leurs adversaires, coéquipiers, officiels, événements, commanditaires, installations et des conditions de jeu ou des insultes sexistes, racistes ou homophobes. Il s'agit d'une consigne pour toute l'année, mais sachez que si cela se produit au cours d'un championnat provincial, national, mondial ou tout autre événement sous la juridiction de l'Association canadienne de Curling ou de Curling Québec, les compétiteurs peuvent et seront passibles d'une amende et/ou d'une suspension pour tout ce que Curling Canada ou Curling Québec considère préjudiciable au curling.

- Au cours des épreuves de qualification ou de championnat, les compétiteurs devraient être conscients des commanditaires. On doit se rappeler que les partenariats de Curling Québec avec Brosses Performance, PCW, Dominion / Travelers, Kruger inc., Jet Ice et ceux de l'ACC telles que Tim Hortons, Kruger inc., M & M Meat Shops, Ford du Canada, World Financial Group et Capital One, pour n'en nommer que quelques-uns, sont responsables du succès de nos événements. Curling Québec et Curling Canada demandent aux compétiteurs de respecter ces partenariats: A) en n'envoyant pas de messages qui sembleraient critiquer les commanditaires et B) en envoyant des messages qui mettent en valeur les compétiteurs de nos partenaires. Cela s'applique spécifiquement au cours des championnats. On reconnaît que certaines équipes ont des partenariats avec des commanditaires rivaux. Le fait est qu'il y a plus de 340 jours dans une année pour faire l'éloge des parrains de l'équipe; on insiste que durant l'événement lui-même, on s'en abstienne par respect pour nos partenaires qui rendent possible la tenue des événements majeurs.

- Pendant les championnats, par respect pour l'intégrité du jeu, il sera interdit aux joueurs, aux entraîneurs et aux remplaçants sur l'aire de jeu d'utiliser toute forme de médias sociaux 15 minutes avant jusqu'à la fin des matchs. Les équipes peuvent, toutefois, nommer quelqu'un assis dans les estrades ou regardant la télévision pour envoyer des messages via les médias sociaux pourvu qu'il n'y ait aucun contact direct avec les joueurs, l'entraîneur ou le remplaçant sur l'aire de jeu.

ANNEXE C – ENTENTE DE PARTICIPATION
APPENDIX C – PARTICIPATION AGREEMENT FORM

Personne contact de l'équipe : Nom : _____ # cellulaire : _____

En considérant que Curling Québec accepte que je participe à un championnat provincial, je consens à ce qui suit :

1. Je reconnais avoir reçu et lu les règlements pour le championnat provincial désigné.
2. Je m'engage à respecter toutes les règles et règlements en regard de la publicité, de la promotion et du code vestimentaire tel qu'établi par Curling Québec et ses commanditaires, dont j'ai pris connaissance dans le Guide des compétiteurs.
3. Je vais me conformer aux programmes antidopage de l'Association mondiale de curling (WCF) et du Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) qui exigent d'éviter de consommer des substances interdites. S'il y a lieu, je me soumettrai aux tests de dépistages de substances interdites effectués par un représentant de l'Association ou toute autre personne ayant l'autorité de le faire.
4. Je consens à ce que Curling Québec et son mandataire :
 - Photographient ;
 - Enregistrent des vidéos ;
 - Filment ; et/ou
 - Enregistrent ma voix ; et suite à
 - Montrent, publient et diffusent mon nom ou photographies, vidéos, films, ou tout autre portrait de moi ou tout enregistrement de ma voix pour n'importe quelle promotion, reportage ou publicité sur ou en relation avec Curling Québec ou l'événement.
5. Pour la promotion du curling lors de la diffusion de l'événement, je consens à :
 - Être interviewé pendant l'événement et
 - Porter, à la demande de Curling Québec, un micro lors de la compétition.

J'accepte les conditions de cette entente comme en fait foi ma signature.

Signé le	(Jour)		(Mois)		(Année)	
----------	--------	--	--------	--	---------	--

Équipe	Lettrés moulés	Signature
Capt		
3e		
2e		
1er		
5e		
Ent.		

OBLIGATOIRE DE:

1. signer (par tous les joueurs/joueuses de l'équipe et l'entraîneur si applicable)
2. remettre à l'arbitre en chef au championnat provincial AVANT de jouer votre PREMIER match.